

## PROCES-VERBAL

Séance du 11 Décembre 2020

L'an 2020 et le 11 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sous la présidence de RAGOBERT Catherine, Maire.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, SAUVERVALD Sylviane, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusées** : Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, Mme TANCREZ Emilie

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.

Ajout à l'ordre du jour :

- Préau en face du Musée : demande de subvention auprès du DSIL
- Aire de camping-cars : projet paysager, devis
- Décision Modificative N° 1

**Décision prise depuis le dernier conseil :**

Signature des devis GIP RECIA pour un montant de 240€ et AnyDesk pour un montant de 298€ en vue de la mise en place du télétravail.

**Indemnité Budget - Receveur Municipal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative notamment aux prestations de conseil et d'assistance des comptables centralisateurs du Trésor en matière budgétaire, économique, financière et comptable,  
VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
VU l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux,  
VU la loi de finances 2020, et notamment la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales,  
Considérant que la collectivité demandera le concours du comptable public pour assurer des prestations d'analyse budgétaire, de mise en œuvre des réglementations,  
Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,  
- **Décident** d'accorder l'indemnité de budget pour un montant de 45.73 €, à Madame Nathalie TREMINTIN -BERTRAND, Comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur pour la commune de Nibelle,  
- **Confirment** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

**Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2021**

Madame Catherine RAGOBERT présente aux membres du Conseil municipal la possibilité, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, de l'autoriser, avant le vote du budget 2021, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au

budget de 2020.

Les montants inscrits sont les suivants :

Chapitre 20 : 3 200.00 €

Chapitre 21 : 147 973.79 €

Les membres du Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Fixent** les limites suivantes :

Chapitre 20 : 800 €

Chapitre 21 : 36 993 €

- **Autorisent** l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget de 2021,

- **Disent** que ces crédits ouverts de manière anticipée seront repris au BP 2021.

#### **Lancement de procédure de bien vacant - Parcelle ZI 13**

Madame Catherine RAGOBERT expose au Conseil Municipal la situation de la parcelle ZI 13 donnant sur l'arrière d'un terrain d'un habitant de la rue de la Boule d'Or. Le propriétaire de ladite parcelle est décédé à Fréjus en 2006. La succession refusée par ses héritiers a été déclarée vacante et le dossier est archivé depuis 2008.

La parcelle n'est plus du tout entretenue ce qui est dangereux en période estivale et des arbres menacent de tomber en bordure des riverains.

Le pôle de gestion des patrimoines privés de Nice a été contacté pour effectuer les démarches nécessaires.

Considérant les désagréments occasionnés par cette situation aux riverains de cette parcelle,

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donnent** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives relatives à la gestion de ce dossier.

#### **Préau face au Musée - Etude énergétique**

Madame Catherine RAGOBERT explique que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la réhabilitation du préau en face du Musée, une étude énergétique est nécessaire pour l'obtention de la subvention. Deux devis ont été demandés :

- BSE (Building Systems Energies- INGRÉ) pour un montant de 2 240.00€ HT soit 2 688.00€ TTC

- Energio (Tours) pour un montant de de 2 220.00€ HT soit 2 664.00€ TTC

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuvent** le devis de la société BSE (INGRÉ) pour un montant de 2 240.00€ HT soit 2 688.00€ TTC

- **Confirment** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement au compte 21318,

- **Délèguent** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

#### **Préau en face du Musée : Demande de subvention Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais**

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que lors de sa séance du 20 novembre le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation du préau en face du Musée,

Madame Catherine RAGOBERT explique que des subventions peuvent être obtenues pour ces travaux et demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du PETR dans le cadre du plan de relance Covid -19 du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 51 838.45€ HT dont 27 444.00€ de dépenses éligibles. Le montant de la subvention serait de 13 700€.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorisent** Madame La Maire à effectuer une demande de subvention auprès du PETR pour les travaux de réhabilitation du préau en face du musée.

- **Donnent** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives.

**Préau face au Musée - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Madame la Maire expose le projet suivant : **Réhabilitation du préau annexe au musée Poterie et forêt de Nibelle**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 51 838€ HT soit 62 206€ TTC

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DSIL.  
Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

- **Adopte** le projet de Réhabilitation du préau annexe au musée Poterie et forêt de Nibelle pour un montant de 62 206€ TTC,
- **Adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	49 598€	59 518€	DSIL	12 770€	12 770€
Maîtrise d'œuvre	0€		Région	13 700€	13 700€
Étude énergétique	2 240€	2 688€	Département	15 000€	15 000€
			Autres (FCTVA)		8 504€
			AUTOFINANCEMENT	10 368€	12 232€
Total	51 838€	62 206€	Total	51 838€	62 206€

- **Sollicite** une subvention de 12 770€ au titre de la DSIL, soit 24.6% du montant du projet.  
Ce projet étant potentiellement éligible au CEE,
- **Charge** Madame la Maire de toutes les formalités.

**Accessibilité PMR Ecole - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Madame la Maire expose le projet suivant : : **Accessibilité PMR Ecole primaire Roger Giry de la commune de Nibelle**

Mise aux normes d'**accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite (**PMR**) de deux salles de classe au sein du bâtiment principal. Il s'agit d'un aménagement durable dont la finalité vise également à élargir l'accès des enfants à la cour de l'école et aux toilettes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **17 946€ HT**

Madame. la Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

- **Adopte** le projet Mise aux normes accessibilité PMR Ecole Roger Giry pour un montant de 17 946€ H.T
- **Adopte** le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes (€ HT)	HT	TTC
Travaux	17 946€	21 535€	DETR	8 973€	8 973€
Maîtrise d'œuvre			Région		
			Département	4 000€	4 000€
			Autres (FCTVA)		2 944€
			Autofinancement	4 973€	5 618€
Total	17 946€	21 535€	Total	17 946€	21 535€

- **Sollicite** une subvention de 8 973€ au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet
- **Charge** Madame Catherine RAGOBERT, Maire de toutes les formalités.

### **Aire de camping-cars : projet paysager**

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'à la suite de l'approbation du projet paysager de l'Aire de camping-cars lors de la séance du 20 novembre 2020, un devis a été demandé à la Société VASLIER ELAGAGE (NANCRAÏ SUR RIMARDE) pour l'arrachage de l'ancienne haie en limite de la parcelle AH 318, ainsi que l'abattage de douglas.

Le devis s'élève à 1 000.00€ HT soit 1 200.00€ TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuvent** le devis de la société élagage pour un montant de 1 000.00€ HT soit 1 200.00€ TTC,
- **Confirment** que les crédits seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement au compte 2121
- **Donnent** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT pour passer commande.

### **Décision Modificative N°1**

Madame Catherine RAGOBERT présente aux membres du Conseil municipal les écritures comptables de l'exercice en cours et, devant la nécessité de procéder à un mandatement à l'article 164100 - EMPRUNT, leur demande d'inscrire des crédits supplémentaires à cet article.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Considérant** les prévisions budgétaires de 2020 au chapitre 16,
- **Décident** les modifications ci-dessous :

- Section d'investissement - Dépenses /Chapitre 020 :

020- Dépenses imprévues : - 0.02 €

- Section d'investissement - Dépenses/Chapitre 016 :

016- Emprunts en Euros : + 0.02 €

- Section de fonctionnement - Dépenses chapitre 022 :

022 - Dépenses imprévues : - 0.72 €

- Section de fonctionnement : Dépenses chapitre 066

66111- intérêts réglés à l'échéance : + 0.72 €

- **Délèguent** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT, Maire pour effectuer les écritures nécessaires.

### **Questions diverses :**

- Madame Catherine RAGOBERT remercie les délégués départementaux et la Communauté de Communes pour leur aide financière apportée aux projets de la commune.

- Monsieur Pascal SAUVAGE fait le point sur les travaux d'éclairage du bourg avec le passage en LED réalisés cette semaine ainsi que l'éclairage du passage piétons de l'arrêt des cars, route de Chambon. Il reste à déplacer le poteau électrique sis sur le parking face au monument aux morts. Une mise à jour technique et commerciale du devis relatif à l'éclairage hors bourg est demandée. Plusieurs offres seront étudiées. Le déplacement du radar pédagogique sera réalisé au cours des travaux de sécurisation à proximité de la cantine scolaire.

- A la demande de Madame Catherine RAGOBERT, Monsieur Pascal SAUVAGE fait le point sur le choix du fournisseur de matériel d'entretien des espaces verts : trois fournisseurs ont été consultés et ont établi des devis en connaissance des besoins de la commune. Le débat, le choix et le vote s'est déroulé sans notifier le nom des fournisseurs en respect du principe d'égalité de traitement des candidatures. Le vote reflète l'utilisation au mieux des ressources et des besoins de la commune.

- Madame Catherine RAGOBERT présente un résumé du règlement du PLU que la CCPG demande de valider d'ici le 15 décembre : structure de document, principaux postes (implantation des constructions, limites, clôtures, ...). Il est demandé de confirmer la demande déjà exprimée sur la surface permise des annexes en zone agricole.

- Madame Catherine RAGOBERT souligne le travail remarquable du comité fleurissement sur les parterres et décorations florales du bourg. Il s'agit d'un travail préparatoire indispensable avant établissement du devis pour 2021.
- Madame Catherine RAGOBERT remercie également le comité des fêtes et les bénévoles qui, avec la mairie, ont participé à la décoration du village pour Noël. Les remerciements des administrés sont leur récompense.
- Madame Catherine RAGOBERT informe que le contact est pris pour organiser un marché des potiers à Nibelle le 1<sup>er</sup> week-end de juillet, sous réserve de trouver un financement pour en réduire le coût. Monsieur Thibaud DUVERGER suggère la possibilité de réfléchir à du mécénat.
- Madame Catherine RAGOBERT et Monsieur Stéphane GAUME commentent l'avancement du projet d'organisation d'un marché des produits du terroir. L'affiche est partagée. La 1<sup>ère</sup> date retenue est le 6 février au matin. NLR intervient en soutien et prend en charge l'organisation.
- Madame Catherine RAGOBERT rappelle aux membres de la commission, la réunion sur le projet Adressage du lundi 14 décembre.
- Madame Catherine RAGOBERT partage le courrier reçu du Major BAULANDE de la gendarmerie de Beaune sur le rapport de la délinquance à Nibelle en 2020.
- Le Conseil Municipal procède à la répartition des secteurs de distribution du bulletin municipal qui devrait est prêt dans les jours qui viennent.
- Madame Sylviane SAUVERVALD évoque les possibilités de financement du département pour notamment la rénovation énergétique des bibliothèques. L'idée de boîtes à livres fait son chemin : plusieurs boîtes, près de la bibliothèque et dans plusieurs points dans les hameaux.
- Madame Mélanie LESSEUR fait un point sur une réunion du SMORE à laquelle elle a assisté.
- Monsieur Gilles BERTRAND informe que les entrainements ont repris au sein de l'ENCN, dans le respect des consignes sanitaires.
- Madame Sandrine CHEVALIER revient sur le règlement du PLUi en insistant sur la nécessité de joindre en annexe au PLUi le cahier des charges et les statuts du Domaine des Templiers (demande déjà formulée à plusieurs reprises auprès des services de la CCPG par les Elus de Nibelle). Par ailleurs, la Commission Urbanisme de la CCPG a été avertie qu'il faudra statuer sur le mode de répartition du coût des modifications demandées au bureau d'études (À ce jour évalué à 15 000€).
- Monsieur Thibaud DUVERGER fait part de ses recherches sur le monument aux morts en vue de la célébration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de son inauguration (le 4/12/1921).
- Monsieur Thierry MERCIER rend compte de sa participation à l'Assemblée Générale du GIP RECIA : les outils numériques proposés (visioconférence, télétravail, documents partagés, ...) sont surtout adaptés aux grandes métropoles et aux villes de plus de 2 000 habitants. Et évoque le problème de trous Place de l'église, ainsi que le besoin de faire faire élaguer quelques arbres à proximité de l'Aire de Camping-Cars.
- Madame Sandrine CHEVALIER informe que le changement des compteurs d'eau par le SIEANN va commencer. Les nouveaux compteurs permettront la relève automatique des consommations d'eau.
- Madame Mélanie LESSEUR propose son aide matérielle pour débayer l'ancien dépôt chemin du Paradis. Une fois le terrain préparé sur le futur lieu de stockage, son aide sera la bienvenue.
- Madame Cécile GENERALI demande où en est le projet de broyage des déchets verts. Il est prévu de tester le broyeur autonome de la CUMA sur le lieu de stockage de la commune, rue du Gâtinais. En préalable, il est nécessaire d'en remblayer le chemin d'accès avec des gravats. Une extension du service auprès des administrés sera ensuite envisagée.

Prochains conseils le 22 janvier et 19 février 2021.

Fin de séance à 21h50



